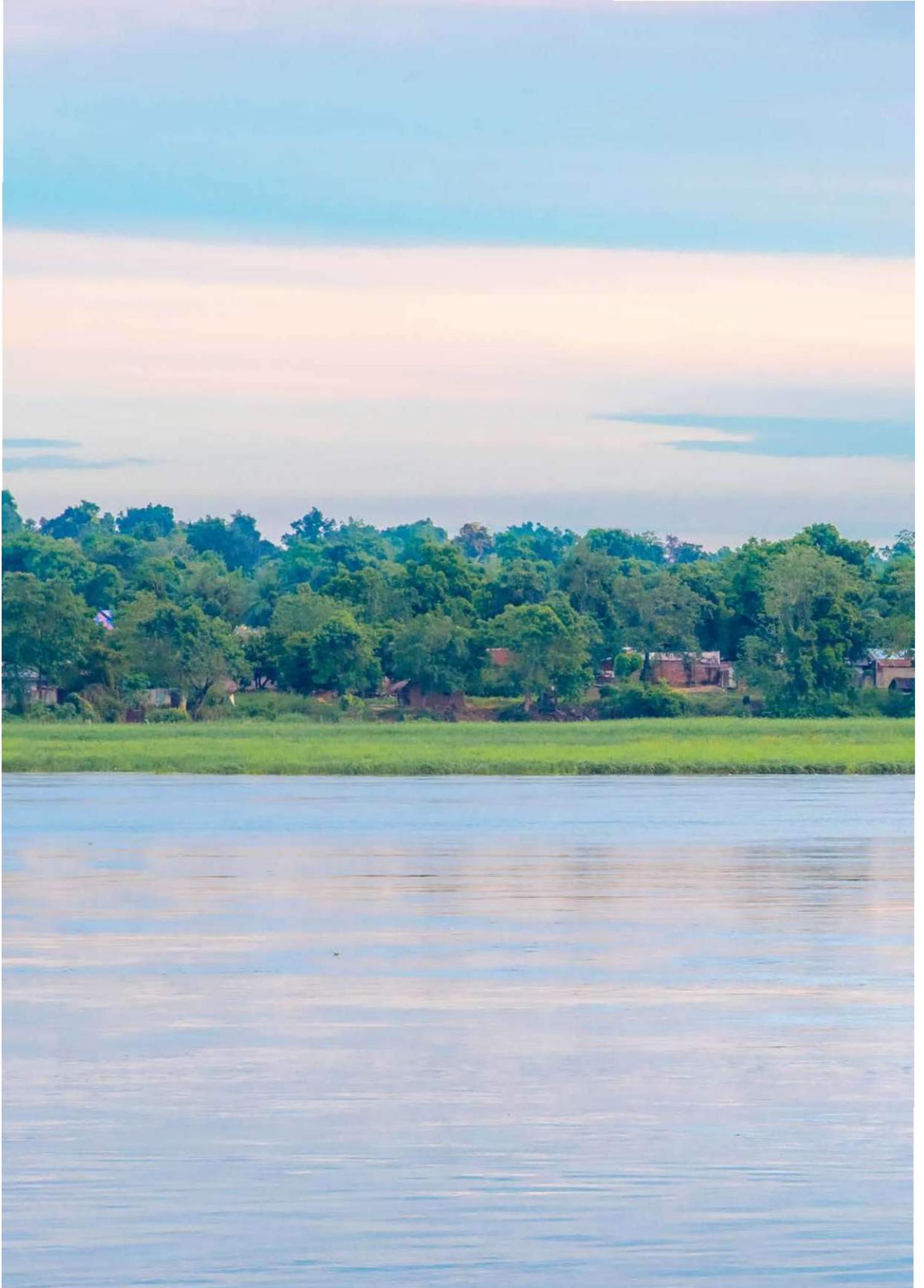




---

# COMPACT RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE





# Résumé exécutif

## 1. Stratégie

Le Pacte s'inscrit dans la vision globale définie par le gouvernement qui vise à reconstruire une agriculture productive, rentable, durable et créatrice de richesses. Il vise notamment à relancer les productions alimentaires (productions végétales, animales et halieutiques) et à promouvoir l'intégration des productions au marché en mettant l'accent sur les filières prioritaires suivantes :

- (i) Productions végétales : maïs, riz, manioc, arachide, cultures maraîchères et productions fruitières.
- (ii) Productions animales : gros bétail (bovin), petit bétail (caprin) et volaille (poulet de chair).
- (iii) Ressources halieutiques (filiale pêche, pisciculture).

Plus précisément, la République centrafricaine (RCA) entend **emblaver 215 000 hectares de cultures vivrières** (105 000 ha de manioc, 56 000 ha de maïs, 14 000 ha de riz, et 60 000 ha d'arachide) en vue d'atteindre des **surplus de production** de 1,2 million de tonnes de manioc, 112 000 tonnes de maïs, 35 000 tonnes de riz et 50 000 tonnes d'arachide.

La mise en œuvre du Pacte apportera les réponses idoines aux besoins alimentaires du pays, et permettra de réduire la dépendance du pays aux importations de denrées alimentaires, tout en créant plus d'emplois pour les jeunes et les femmes à travers la promotion de l'agrobusiness.

## 2. Engagement de financement

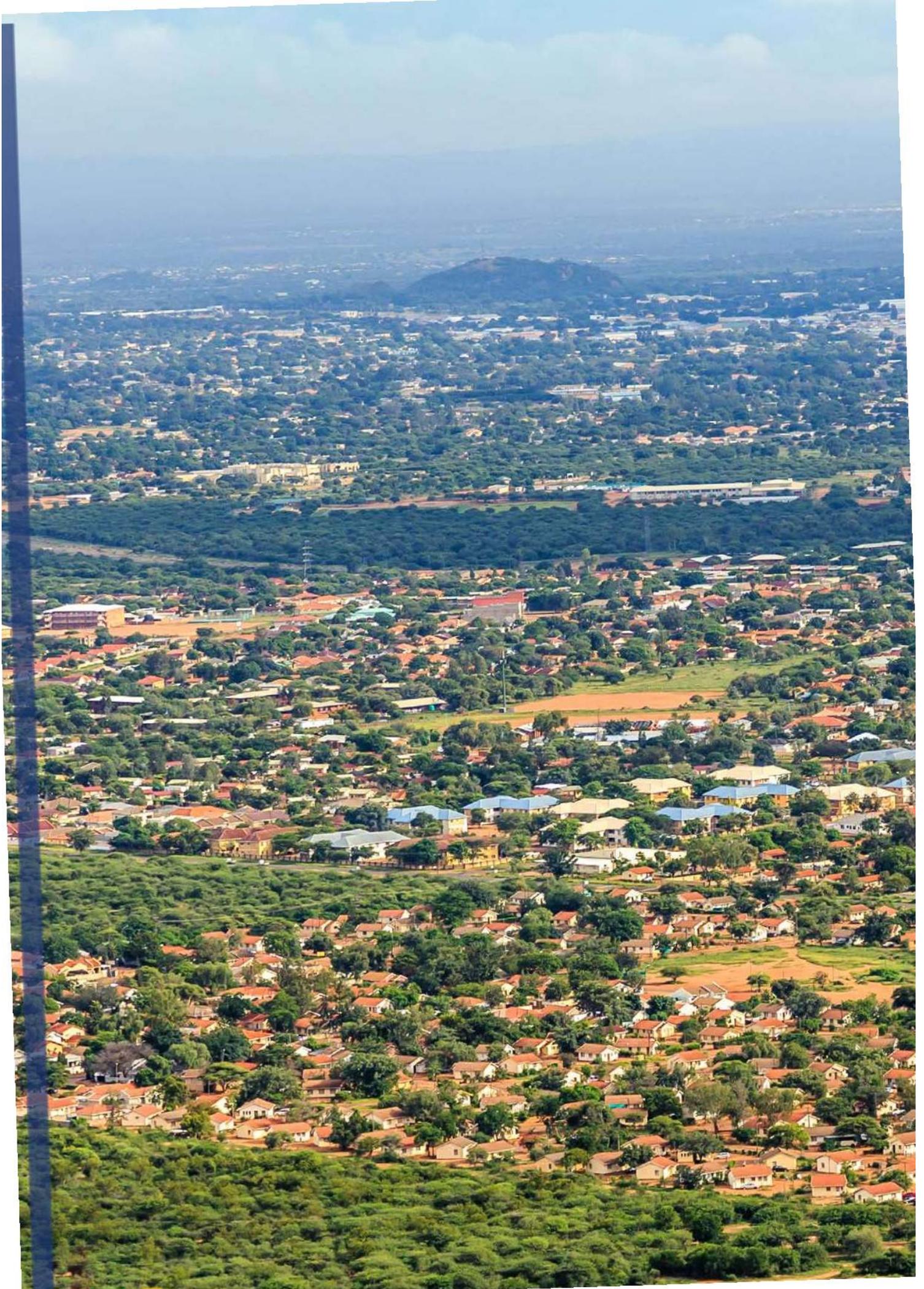
Dans l'optique d'atteindre ces objectifs, le secteur agricole centrafricain nécessite un **financement basé sur les résultats de 210 millions de dollars américains d'investissements supplémentaires** pour augmenter les rendements de 75%, et catalyser la création de 215 000 hectares de terres agricoles supplémentaires et la transformation d'aliments d'au moins 50% de la fourniture.

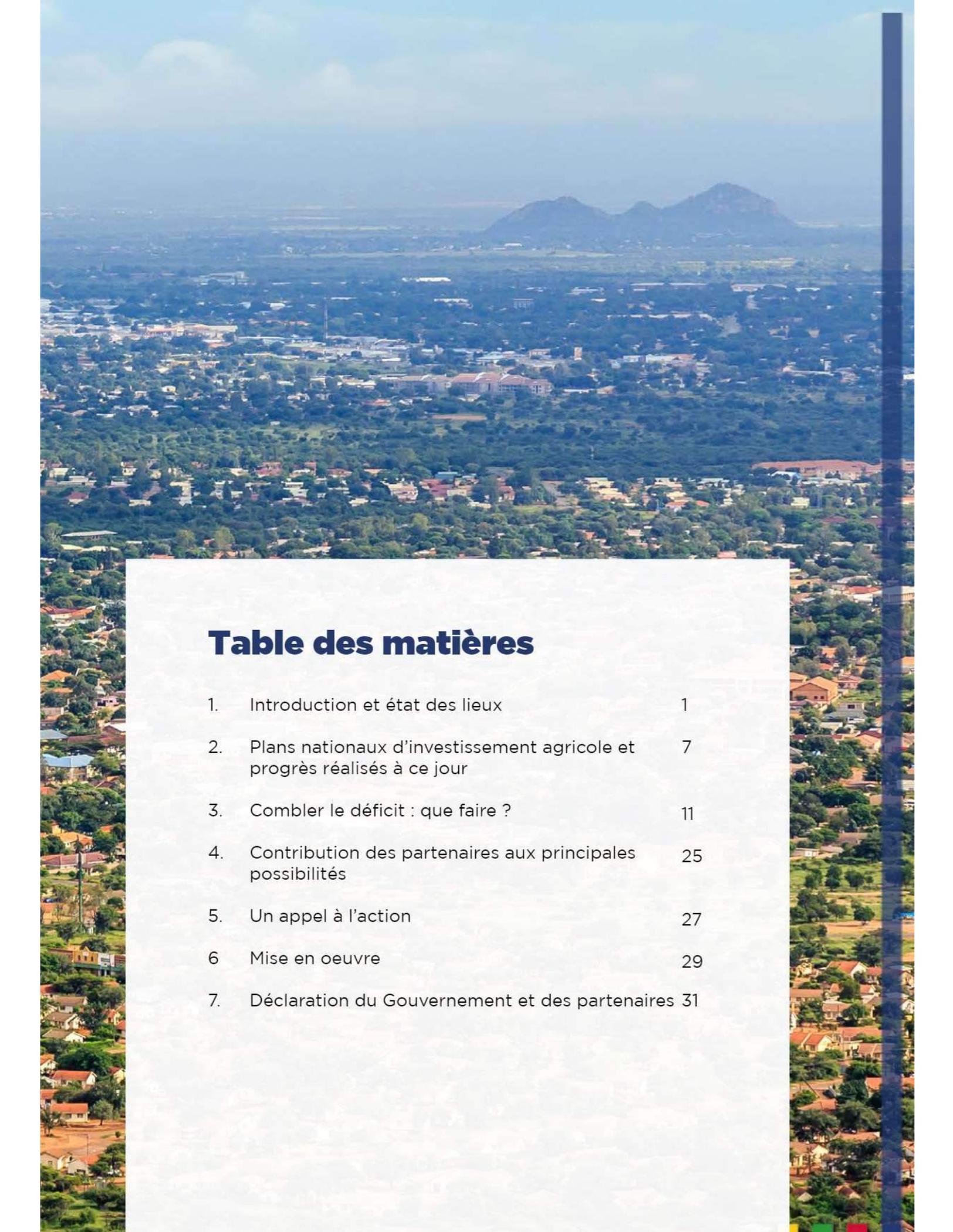
## 3. Engagement des partenaires

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, les partenaires devront doubler leurs efforts et optimiser l'effet de levier des opportunités nouvelles et existantes. La RCA entend mobiliser i) 100 millions de dollars auprès de la Banque africaine de développement, 100 millions de dollars auprès de la Banque mondiale, et 10 millions de dollars auprès de l'Union européenne.

## 4. Mécanisme de coordination

La mise en œuvre du Pacte se fera sous l'autorité du président de la République et sous la supervision du Premier ministre. Il sera créé un Conseil de suivi de la mise en œuvre du Pacte. Sa composition et ses missions seront précisées par le gouvernement. Ce Conseil sera élargi aux partenaires du développement et aux représentants des organisations socio-professionnelles. Enfin, un organe de mise en œuvre du Pacte rattaché au ministère de l'Agriculture sera mis en place.



An aerial photograph of a city, likely in South Africa, showing a dense residential area with many houses and trees. In the background, there are several prominent mountains under a clear blue sky. The image is used as a background for the document's title page.

## Table des matières

1.	Introduction et état des lieux	1
2.	Plans nationaux d'investissement agricole et progrès réalisés à ce jour	7
3.	Combler le déficit : que faire ?	11
4.	Contribution des partenaires aux principales possibilités	25
5.	Un appel à l'action	27
6.	Mise en oeuvre	29
7.	Déclaration du Gouvernement et des partenaires	31



# 1

## **Introduction et état des lieux**



# Introduction et état des lieux

Le secteur agricole constitue l'un des principaux piliers de l'économie de la République centrafricaine (RCA), et offre un potentiel considérable, notamment l'agro-foncier sous-exploité du fait d'une densité démographique territoriale inférieure à dix habitants au km<sup>2</sup>. Ce secteur joue un rôle vital pour le pays sur le plan économique, environnemental, politique et social. Après le secteur des services, ce secteur contribue à 34% du PIB sur la période 2009-2020. Le secteur agricole produit 75% des denrées alimentaires du pays et génère plus de 90% des revenus des ménages ruraux. Un tiers de la superficie du territoire (623 000 km<sup>2</sup>) est réputée propice à l'agriculture et l'élevage, lequel représente à lui seul 15% du PIB.

Avec une couverture végétale forestière dense de 65 000 km<sup>2</sup> au sud, qui fournit du bois d'œuvre et des vastes savanes humides boisées au centre, et des savanes herbacées au nord du pays, sous un climat soudano-guinéen à soudano-sahélien (pluviométrie entre 1 800 mm/an au sud et une moyenne 1 500 mm/an au nord), la RCA dispose d'un réseau hydrographique dense devant permettre des aménagements agricoles et énergétiques irrigués dans toutes les régions. Ces vastes savanes humides, estimées à neuf millions d'hectares de pâturages naturels, accueillent annuellement des millions de têtes de bétail sahéliens en provenance du bassin du lac Tchad, en plus d'un troupeau de quatre millions de bovins résidents. Le petit élevage de ruminants (caprins, ovins) et volailles y est prospère.

## Le secteur agricole en RCA

La République centrafricaine est rurale : **l'agriculture et l'élevage sont deux secteurs économiques essentiels du pays**. Ils emploient 75% de la population active et contribuent à hauteur de 55% au PIB. La contribution du secteur agricole au PIB, qui était de 46% avant le début de la crise en 2012, est estimée actuellement à 30%. Malgré son recul récent, il représente 45% du PIB, 70% des emplois et plus de 75% de la consommation alimentaire nationale. Environ 70% des ménages centrafricains ont des agriculteurs à leur tête.

### LES TAUX SONT A VÉRIFIER !

Le système d'exploitation agricole dominant est la polyculture associée au petit élevage (caprins, ovins, porcins et volailles). Les exploitations se caractérisent par leur taille modeste, de 1,5 à 2 hectares, la pratique de cultures itinérantes sur brûlis, des techniques de production peu intensives (équipements rudimentaires, faible utilisation de semences améliorées et d'engrais) et de faibles rendements. Les types d'assolement combinent cultures pérennes (café, palmier à huile, bananes) et manioc en zone forestière, coton, manioc et céréales en zone de savanes, céréales seules en zone sahélienne. Les effectifs sont en moyenne de 5,6 personnes par exploitation agricole et de 2,5 actifs (ratio de 45% en nombre d'actifs sur nombre de personnes).

Les cultures vivrières occupent 663 000 hectares et sont présentes dans presque toutes les exploitations agricoles. Elles sont dominées par le manioc, aliment de base de la population. Leur contribution dans PIB a été évaluée à 212,8 milliards de FCFA en 2003, soit 31% du PIB. Malgré une disponibilité en terre évaluée à 15 millions d'hectares, dont seulement 700 000 ha sont mis en valeur chaque année, conséquence d'une faible densité démographique (six habitants au km<sup>2</sup>), diverses contraintes agronomiques et organisationnelles limitent leur essor. L'irrigation constitue une pratique relativement marginale en RCA malgré l'énorme potentiel des vastes terres irrigables et la grande disponibilité d'eau de surface. En effet, la superficie totale irriguée est estimée à 635 hectares, dont 500 en cultures de contre-saison (bas-fonds et marais) et 135 hectares en maîtrise totale ou partielle de l'eau, dont 69 ha effectivement cultivés à la périphérie de Bangui.

Malgré d'importantes potentialités agroécologiques, les performances du secteur rural restent faibles en raison d'importantes contraintes : difficultés d'accès aux intrants (semences, produits phytosanitaires, engrais) et aux outils de production, faible structuration des acteurs et des filières, manque d'appui et d'accompagnement technique

des producteurs et faible diffusion des techniques de transformation et de conservation. Les activités rurales restent dominées par une agriculture de subsistance extensive et faiblement consommatrice d'intrants (semences améliorées, engrais, produits phytosanitaires). Environ 87% des ménages agricoles pratiquent la culture vivrière, et 99,2% utilisent des techniques culturales traditionnelles et pratiquent la culture pluviale. Il résulte de cette faible intensification, des superficies moyennes relativement faibles : 1,1 hectare en culture vivrière et de l'ordre de 0,1 ha pour les cultures industrielles.

Les modes de production sont de moins en moins performants au fil des décennies, parallèlement à la dégradation de la situation politique et sécuritaire. L'agriculture a connu une crise aiguë, matérialisée par une chute de la productivité et des rendements de toutes les cultures, caractérisée par des tensions de plus en plus graves, voire des conflits, entre usagers de l'espace (cultivateurs, éleveurs, chasseurs, miniers).

L'agriculture centrafricaine continue de souffrir de la volatilité de la situation sécuritaire, des déplacements récurrents de populations, des difficultés d'accès aux intrants et aux outils agricoles ainsi que des pluies diluviennes et de la maladie du manioc. Tous ces facteurs, endogènes et exogènes, créent les conditions favorables à l'insécurité alimentaire dans le pays.

## **Situation actuelle de l'approvisionnement alimentaire**

### **Données sur la malnutrition**

La République centrafricaine est classée au 5<sup>ème</sup> rang des pays les plus fragiles au monde (Fragile State Index 2022). Dans ce contexte, selon les analyses de la classification intégrée de la phase de sécurité alimentaire (IPC), environ 2,2 millions de personnes en RCA connaissent des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë classée en crise (phase 3 de l'IPC) ou pire, entre avril et août 2022, en raison des conflits, des déplacements de population et des prix élevés des denrées alimentaires. La projection correspond à la période de soudure dans la plupart des zones agro-climatiques du pays. En l'absence d'une assistance alimentaire, on estime que 13% de la population est susceptible d'être en situation d'urgence alimentaire (phase 4 de l'IPC). Dans la capitale, Bangui, plus de 153 000 personnes sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë (phases 3 et 4 de l'IPC).

Selon l'analyse de l'UCNT, si des mesures diligentes ne sont pas prises, le pays encourt les risques suivants : i) des remous sociaux, notamment à Bangui, en réaction à la dégradation du niveau de vie de la population ; ii) une recrudescence des braquages, vols à mains armées et agressions ; iii) des difficultés de déploiement des services sécuritaires à travers le territoire iv) le développement des trafics en tous genres (mines, bétails etc).

### **Balance commerciale liée au secteur agricole**

La RCA est un pays enclavé, qui dépend principalement des ports camerounais de Douala et de Kribi pour son approvisionnement en produits essentiels de première nécessité comme les denrées alimentaires et d'autres matériaux. Le pays importe jusqu'à 80% de ses besoins de consommation, dont un cinquième est constitué de produits alimentaires, dont la farine de blé, le riz, l'huile comestible, le sucre, le lait, le poisson, le poulet et les œufs. Les approvisionnements alimentaires sur les marchés sont fortement influencés par les importations, notamment en provenance du/ou via le Cameroun, le Tchad et la RDC.

Les importations des denrées alimentaires en RCA s'expliquent également par les difficultés de production et de transformation auxquelles le pays fait face pour couvrir la demande alimentaire interne. Le niveau de transformation nationale des productions végétales (maïs, riz, manioc), animales (viande, lait, divers), forestières et halieutiques, est très faible, obligeant le pays à importer des produits alimentaires. Ces importations représentaient, en 2009, la part la plus importante des importations en valeur, près de 30%. Les estimations réalisées par la banque centrale de RCA évaluent désormais la part des importations alimentaires à près de 50% des importations totales du pays.

## Objectif du Pacte de la RCA

Le Pacte de la RCA pour l'alimentation et l'agriculture vise à relancer les productions alimentaires (productions végétales, animales et halieutiques) et à promouvoir l'intégration au marché des productions en mettant l'accent sur les filières prioritaires ci-dessous :

- Pour les productions végétales : maïs, riz, manioc, et arachide ; cultures maraîchères ; productions fruitières).
- Pour les productions animales : gros bétail (bovin), petit bétail (caprin) et volaille (poulet de chair).
- 
- Pour les ressources halieutiques : filière pêche, pisciculture.

Pour atteindre ses objectifs, le Pacte s'appuiera sur trois actions prioritaires :

- Mobilisation d'investissements plus importants, plus nombreux et de meilleure qualité.
- Transformation des chaînes de valeur.
- Transformation facilitée par le secteur public, mais dirigée par le secteur privé.

## Facteurs externes clés

La pandémie de Covid-19, s'ajoutant à une situation socio-politique relativement difficile, a entraîné des ruptures dans les chaînes logistiques mondiales et un choc d'offre, qui se caractérise par la hausse généralisée des prix. En RCA, cette hausse est amplifiée par la demande, conséquence directe de la rapidité de la reprise post-Covid. Selon le bulletin n°3 de suivi hebdomadaire des prix de la Banque mondiale, l'ICASEES et le Programme alimentaire mondial, l'impact de la crise sanitaire a été mesuré sur plusieurs marchés avec l'augmentation des prix du manioc en mars, par rapport à janvier QUELLE ANNÉE ? : +67% à Boali, Yaloké (+40%), Batangafo (+33%), Bouar (+25%), Berberati (+25%), Bimbo (+17%) et Bégoua (+17%). Une baisse des disponibilités céréalières est également observée sur les marchés de Birao, Bambari, Boda et Obo en raison notamment de la situation sécuritaire, des perturbations des flux d'approvisionnement et de la taxation illégale des commerçants, des transporteurs ainsi que de la population civile.





Avec la guerre en Ukraine, le pays fait face à un nouveau choc d'offre lié à la flambée des prix des matières premières, notamment de l'énergie et des engrais. La perturbation des circuits d'approvisionnement engendre aussi une hausse significative des prix des denrées alimentaires de 30%, voire 50%, dans certains cas. Cette flambée des prix pèse lourdement sur les ménages vulnérables, notamment ceux dirigés par des femmes, ceux à faible revenu et à revenu journalier. Ceci constitue une menace importante pour les activités de production, en particulier la production agricole des petits exploitants. Il est à craindre qu'une nouvelle extension de la crise dans le contexte de la forte dépendance au commerce international n'amplifie le contexte de fragilité et d'insécurité, entraînant une grave crise du coût de la vie et une instabilité dans les zones rurales.

### Productivité globale

Estimations des écarts d'approvisionnement à l'échelle nationale.

Le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique se caractérise par son faible niveau de production en raison de la faiblesse de rendement par hectare et des superficies réduites par exploitant. Les rendements sont faibles, avoisinant en moyenne 33 à 45% du potentiel, pour la majorité des variétés disponibles des spéculations pratiquées. L'offre nationale pour les spéculations majeures est respectivement de l'ordre 646 tonnes par an pour le manioc, 154,2 tonnes/an pour le maïs et 41,7 tonnes/an pour le riz paddy (ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération Internationale, 2010).

**Tableau 1 :** Approvisionnement en spéculations majeures (national)

Approvisionnement à l'échelle nationale	Principales Spéculations			Total
	Manioc	Maïs	Riz paddy	
Offre nationale <sup>1</sup> (tonnes/an)	646	154,2	41,7	
Demande nationale (tonnes/an)				
Écarts (tonnes/an)				

TABLEAU INCOMPLET

## Niveau des importations et impact sur le budget alimentaire des ménages

Compte tenu des difficultés de la production alimentaire nationale à couvrir la demande intérieure, la RCA est fortement dépendante des importations de produits alimentaires. Selon des données de l'AGVSA, 72 % des dépenses des ménages sont destinées à l'alimentation, et le marché constitue leur principale source d'approvisionnement. Dans ce contexte, le fonctionnement des marchés et l'évolution des prix ont un impact direct sur la capacité des ménages à répondre à leurs besoins alimentaires.

## Balance commerciale nationale

Le déficit de la balance commerciale de la République centrafricaine, projeté pour la fin de l'année 2022, s'élève à 17,9 milliards de FCFA. En 2020, il était de 213,9 milliards de FCFA, et en 2021 de 192,5 milliards de FCFA. Dans son dernier rapport de politique monétaire, la Banque des États de l'Afrique centrale tablait sur un excédent commercial ? de 242,3 milliards de FCFA à fin décembre 2022, la hausse des exportations d'or et de bois et la relative stabilité de la production de diamants bruts et taillés étant insuffisante pour compenser, en volume et en valeur, les importations de la RCA. **PROBLÈME SUR LES CHIFFRES DE LA BALANCE COMMERCIAL : DEFICIT OU EXCEDENT ?** (plutôt un déficit)

## Productivité globale.

Concernant les principales spéculations, les rendements sont les suivants : 800 kilos par hectare pour le maïs, 1,5 t/ha pour le riz, huit tonnes par hectare pour le manioc, et 400 kilos/ha pour l'arachide.

### Pertes après récolte et valeur ajoutée

Niveau de pertes post-récolte

En plus de la faible productivité agricole, la RCA fait face à d'importantes pertes post-récolte observées à différents niveaux : i) perte à l'entreposage ; ii) perte au transport ; iii) perte à l'usinage ; iv) perte à l'emballage ; v) perte à la vente.



## Capture de valeur insuffisante

Les chaînes de valeur pour les spéculations (manioc, maïs et riz) restent très limitées pour les raisons suivantes : i) les cultures vivrières sont destinées à l'autoconsommation des ménages ; ii) les filières sont peu structurées ; iii) la transformation des produits est limitée.

Compte tenu de la faible capacité de ces spéculations à répondre à la demande intérieure, l'apport de ces produits à l'économie nationale demeure insuffisant de même que leur incidence sur les revenus des producteurs et de leurs moyens d'existence.

Pour résorber le déficit en produits vivriers et relever les défis de l'insécurité alimentaire, la RCA devra consacrer une part conséquente de ses investissements au secteur agricole pour stimuler la production et aussi pour la transformation et la commercialisation des principales spéculations dans une logique de chaînes de valeur afin d'exploiter la demande sur les marchés nationaux et internationaux.

## Manque d'accès aux marchés

L'accès limité aux marchés des produits agricoles à valeur ajoutée s'explique par une combinaison de facteurs :

- La faible production (inadéquation entre l'offre et la demande).
- Les pertes post-récolte en raison de l'indisponibilité des technologies de transformation et de consommation.
- L'accès limité aux intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires) et aux conseils agricoles de qualité, l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures de production et de commercialisation agricoles.
- La faible interconnectivité entre les différents maillons de la chaîne des filières.





2

**Plans nationaux  
d'investissement agricole et  
progrès réalisés à ce jour**



# Plans nationaux d'investissement agricole et progrès réalisés à ce jour

Les grandes orientations stratégiques de développement rural, de l'agriculture et de sécurité alimentaire (SDRASA)

Dans la perspective de doubler la productivité des cultures et déployer des technologies agricoles à grande échelle en lien avec le développement des stratégies d'infrastructures, des marchés et des cadres de financement nécessaires à la production, des stratégies et plans ont été :

- Stratégie de développement rural, de l'agriculture et de sécurité alimentaire (SDRASA).
- Document de politique agricole nationale (DPAN 2020-2030).
- Politiques agricoles de l'Union africaine (Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique) et de celles des Communautés économiques sous-régionales, dont la Politique agricole commune de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Stratégie agricole commune de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

Objectifs de production dans des chaînes de valeur agricoles spécifiques

La RCA a besoin d'aide et d'investissement pour emblaver **215 000 hectares de cultures vivrières** (105 000 ha de manioc, 56 000 ha de maïs, 14 000 ha de riz, 60 000 ha d'arachide) en vue d'atteindre des surplus de production de 112 000 tonnes de maïs, 35 000 tonnes de riz paddy, 1,2 million de tonnes de manioc, et 50 000 tonnes d'arachide.

**Tableau :** Objectifs de production dans les chaînes de valeur agricoles spécifiques

Chaîne de valeur spécifiques	Spécifications			
	Maïs	Riz paddy	Manioc	Arachide
<b>Production en 2022</b>				
<b>Production projetée en 2028 (tonnes)</b>	112 000	35 000	1,2	50 000

Pour la RCA, l'atteinte des objectifs de production nécessitera une feuille de route efficace et efficiente axée sur les composantes suivantes :

- **Une plus grande résilience :** la RCA compte sur sa politique de vulgarisation agricole basée sur le développement et la performance du secteur agricole, favorisant le passage progressif et durable d'une agriculture de subsistance à faible productivité à une agriculture commerciale plus performante et rémunératrice afin d'apporter de solutions idoines aux problèmes de : i) sécurité ; ii) capacités institutionnelles limitées des services publics pour délivrer les services agricoles (ressources humaines, matérielles, financières) ; iii) faible présence des services de l'État au niveau régional et local ; v) enclavement des zones de production et aux problèmes de commercialisation ; vi) décapitalisation des exploitations agricoles ; vii) protection zoosanitaire et phytosanitaire ; viii) organisation des producteurs ; ix) conflits récurrents agriculteurs-éleveurs ; x) manque de travail rémunérateur dans le secteur pour les jeunes désœuvrés.
- **Des terres cultivées supplémentaires :** dans l'objectif d'accroître sa production agricole, la RCA prévoit d'augmenter de 215 000 hectares ses superficies de cultures vivrières (105 000 ha de manioc, 56 000 ha de maïs, 14 000 ha de riz, 60 000 ha d'arachide).

- **Un niveau d'investissement agricole** : dans l'optique d'atteindre les objectifs actualisés de production et de valeur ajoutée, le secteur agricole nécessitera un financement basé sur les résultats de **210 millions de dollars américains** d'investissements supplémentaires pour augmenter les rendements de 75% et catalyser la création de 215 000 hectares de terres agricoles supplémentaires et la transformation d'aliments d'au moins 50% de la fourniture.

#### Efforts et investissements de la RCA

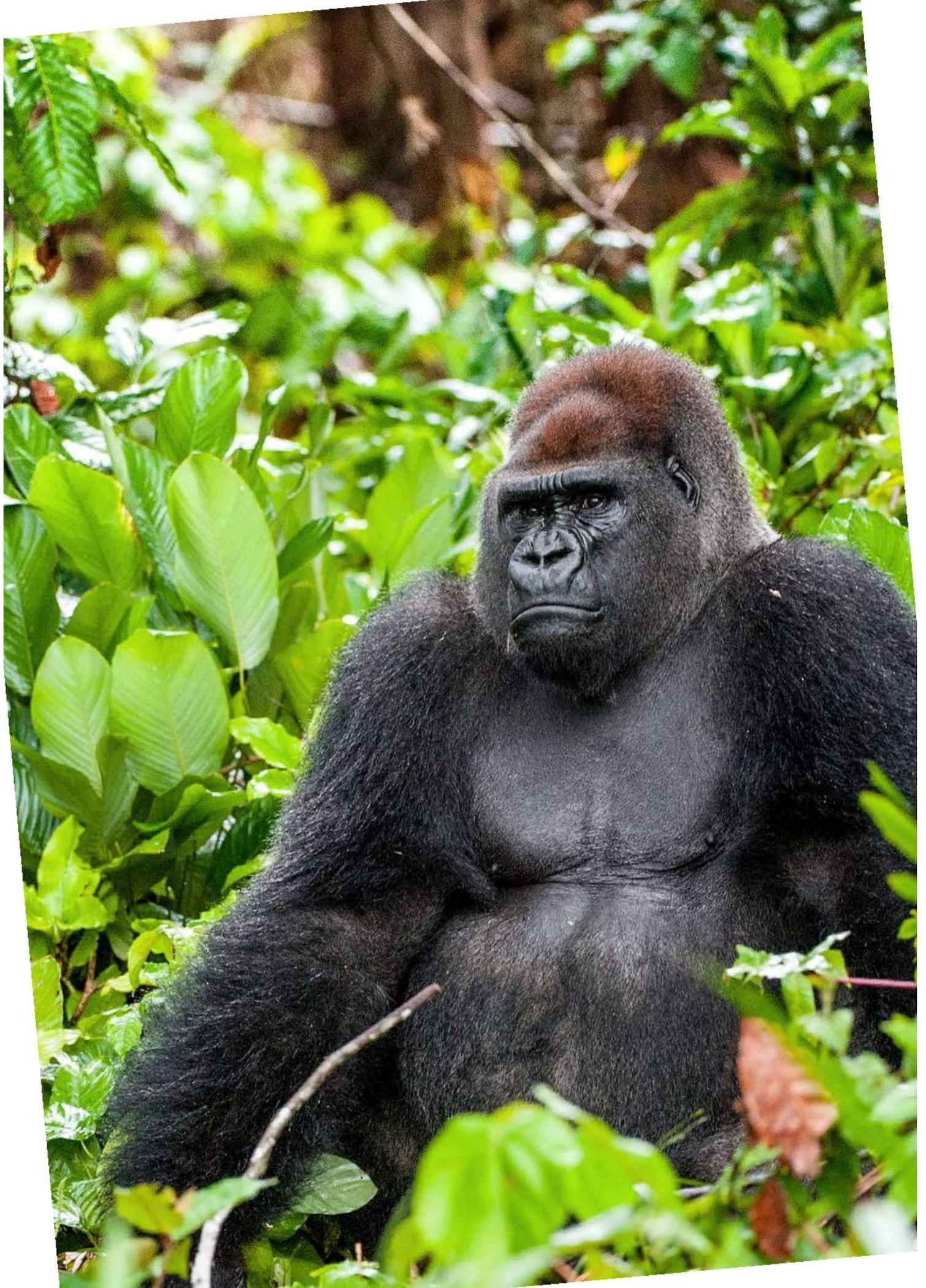
Dans le secteur agricole, plusieurs efforts qui concourent aux investissements ont été consentis :

- En mai 2016, le gouvernement a sollicité l'appui de l'ensemble des partenaires techniques et financiers dans le cadre du Plan de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA) et la tenue d'une table ronde du 16 novembre 2016 à Bruxelles.
- Le DPAN, couvrant les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, passe en revue le contexte du secteur agricole, son rôle dans l'économie nationale, l'historique des stratégies de développement agricole, la place de l'agriculture dans le RCPCA, les potentialités, les contraintes et les conditions d'une relance durable du secteur.

#### Indicateurs clés de performance agricole

Selon la stratégie du gouvernement, les indicateurs clés de performance dans le secteur agricole peuvent s'appliquer au plan macroéconomique et en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle :

- Part du secteur dans la création de la richesse nationale.
- Productivité du travail.
- Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population selon l'échelle.
- Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui atteignent le régime alimentaire minimum acceptable.
- Taux d'augmentation de la proportion de femmes ayant une diversité alimentaire minimale.
- Proportion de la population sous-alimentée.
- Coûts élevés des intrants et les semences sur les marchés internationaux.
- Prévalence des structures artisanales avec un manque d'acteurs structurés ne permettant pas une production à grande échelle.
- Forte dépendance du pays aux importations avec un déficit commercial.
- Faible niveau de transformation des produits.
- Manque de productivité de l'appareil productif avec des installations vieillissantes et faiblement automatisées.





# 3

**Comblen le déficit :  
que faire ?**



# Comblent le déficit : que faire ?

## Conséquences de l'inaction

Si rien n'est fait, la situation actuelle pourrait s'aggraver et se traduire par :

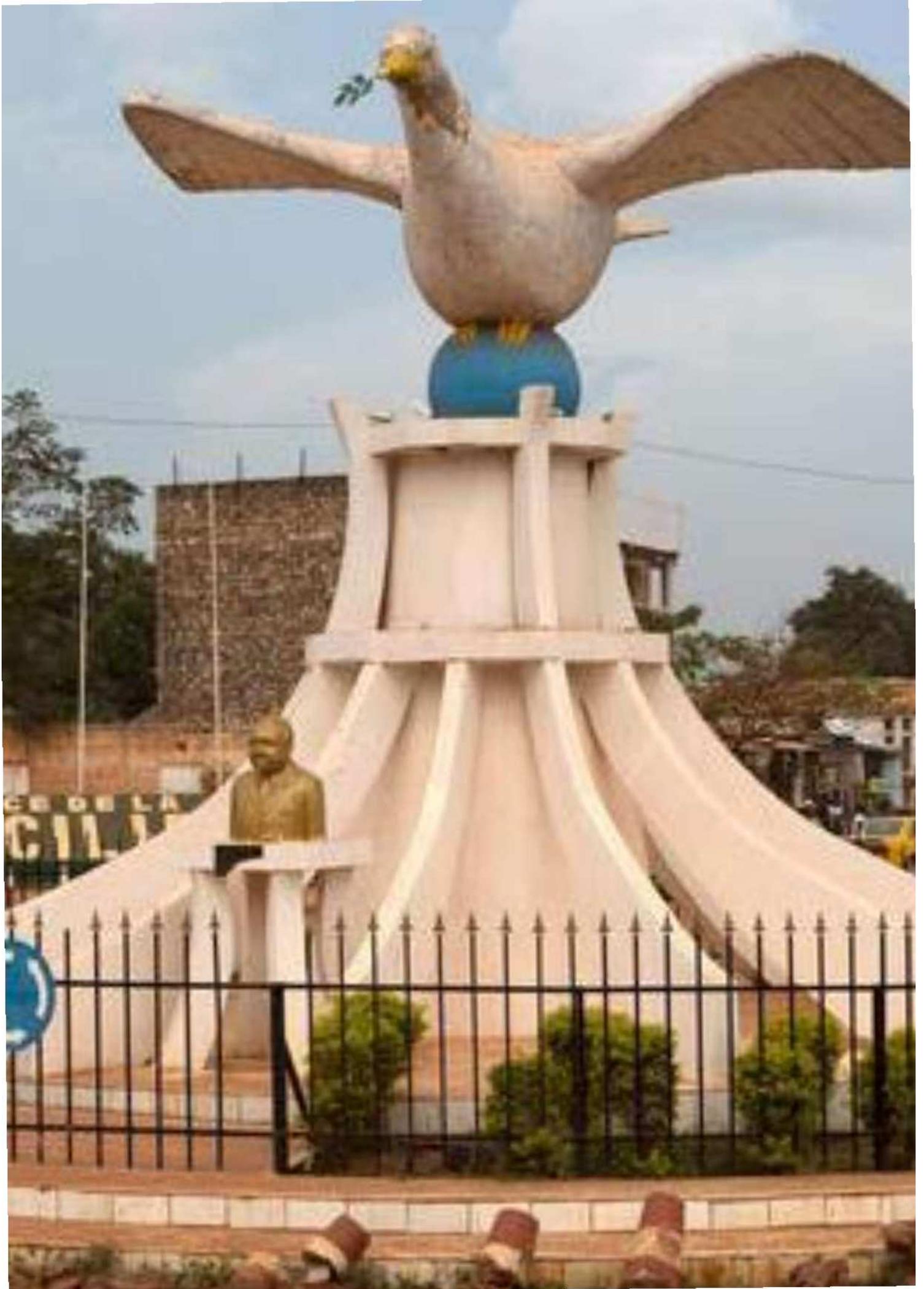
- Une absence de mesures énergiques et soutenues de relance de la production alimentaire conduisant à une détérioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, notamment des personnes déplacées, avec une plus grande prévalence de l'insécurité des personnes et des biens. Cette alternative induirait des tensions sociales pouvant saper les initiatives de renforcement de la paix en RCA.
- Des difficultés d'accès au financement (les acteurs du secteur éprouvent des difficultés pour obtenir des prêts).
- Une trop grande prédominance de l'État dans le secteur.
- Un manque d'infrastructures couvrant toute la chaîne de valeur (de la production à la consommation).
- Des difficultés d'accès au foncier (processus d'acquisition de terre long et complexe).
- Une main d'œuvre limitée, faiblement qualifiée et coûteuse.
- Des difficultés d'accès à des semences de qualité adaptées au sol gabonais dus au faible développement des filières semencières.
- Des coûts élevés des intrants et les semences sur les marchés internationaux.
- Un secteur dominé par des structures artisanales avec un manque d'acteurs structurés ne permettant pas une production à grande échelle.
- Une forte dépendance du pays aux importations avec un déficit commercial.
- Un faible niveau de transformation des produits.
- Un manque de productivité de l'appareil productif avec des installations vieillissantes et faiblement automatisées.

## Impacts positifs potentiels de la réalisation des objectifs du Pacte

La mise en œuvre du Pacte apportera certainement des réponses aux besoins alimentaires du pays, pour réduire la dépendance aux importations de denrées alimentaires, créer plus d'emplois pour les jeunes et les femmes à travers la promotion de l'agrobusiness, notamment par :

- La participation et la responsabilisation de tous les acteurs selon leur mandat, un recentrage de l'État dans son rôle régalien permettant ainsi aux opérateurs privés d'avoir des marges de manœuvre suffisantes pour exercer un rôle moteur dans la production, la transformation et la commercialisation.
- Le partenariat public-privé (PPP) pour le développement d'un dialogue public-privé et comme mode de financement des investissements dans le secteur rural.
- Le renforcement des capacités des acteurs et la mise à leur disposition des ressources requises.

- L'appui au développement des chaînes de valeur et chaînes d'approvisionnement, avec une priorité donnée aux interventions initiées par le secteur privé et orienté vers le marché.
- L'amélioration du potentiel agricole, pastoral et halieutique.
- Le développement des infrastructures commerciales visant à améliorer le lien entre les producteurs et le marché et la qualité des produits, et à réduire les coûts et les délais de commercialisation.
- L'appui à la mise en place de mécanismes durables de fourniture de biens et services agricoles, impliquant fortement le secteur privé.





# 4

## **Contribution des partenaires aux principales possibilités**



# Contribution des partenaires aux principales possibilités

Pour atteindre les objectifs de production, les partenaires devront optimiser l'effet de levier des opportunités nouvelles et existantes. Il s'agira de faire plus de ce qui fonctionne, de manière plus efficiente et efficace.

## Cartographie des partenaires

De nombreux partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux apportent leur appui aux efforts du gouvernement de la RCA dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté en finançant, sous forme de prêts et de dons, plusieurs programmes et projets (liste exhaustive en annexe).

Les principaux partenaires techniques et financiers sont la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, le Fonds international pour le développement agricole, l'Union européenne, les Agences de coopération française, suisse, allemande, chinoise, japonaise et indienne.

Le gouvernement centrafricain bénéficie de l'assistance des agences des Nations unies, actives dans l'amélioration des conditions de vies des populations et la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Plusieurs institutions sous-régionales, régionales et continentales contribuent également aux programmes de développement rural, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT).

## Optimiser l'effet de levier des opportunités nouvelles et existantes

Au regard de ces résultats, les leçons apprises dans la mise en œuvre des interventions directes de l'**État** et dans l'exécution des programmes et projets d'appui à la production du secteur agricole peuvent se résumer en des opportunités existantes, cohérentes par rapport aux objectifs du Pacte :

- **Stratégies d'intervention orientées vers le marché et initiées par le secteur privé.** Les interventions passées montrent que les investissements pour appuyer le secteur privé, y compris les OP, et le développement d'une agriculture commerciale sont plus efficaces si elles sont basées sur l'identification et l'évaluation des opportunités de marchés, et orientent les activités au niveau de la production et l'appui à la construction de chaînes de valeur.
- **Approche intégrée vers le développement de chaînes d'approvisionnement.** Les enseignements montrent que résoudre un problème sur un segment spécifique de filière n'aboutit pas nécessairement à l'amélioration des performances de cette filière si d'autres blocages persistent. Par conséquent, les interventions doivent être structurées sur la base d'un diagnostic intégré, permettant d'analyser tous les maillons des chaînes d'approvisionnement, depuis la production jusqu'à la commercialisation, dans le but d'identifier les contraintes spécifiques et les goulets d'étranglement à leur développement.
- **Sécurisation des investissements dans les filières comme facteur clé de succès.** Les préoccupations du secteur privé pour son implication dans la promotion des filières rurales reposent sur la nécessité d'une fonction d'arbitrage et d'encadrement des relations au sein des filières. Le partenariat public-privé reste un moyen efficace pour encourager l'investissement du secteur privé dans les filières si les investissements des programmes et projets sont bien ciblés.

## Projets d'investissement en RCA

N°	Libellés des actions	Coûts (dollar américain)	Acteurs
01	Projet d'urgence d'accroissement des productions des denrées alimentaires avec cinq volets : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Productions végétales.</li> <li>- Productions animales.</li> <li>- Ressources halieutiques.</li> <li>- Productions maraichères et fruitières.</li> <li>- Intégration au marché des produits.</li> </ul>	40 000 000	MADR, MESA, MEF-CP, ICRA, ACDA, ANDE, ONASEM, CAT ; Plateforme des producteurs.
02	Programme semencier national aux fins de renforcer les capacités de l'ICRA et de l'Office national des semences	20 000 000	MADR, MESA, MEFCP ICRA, ONASEM
03	Appui à l'amélioration de la qualité des services agricoles (ICRA, ACDA, ANDE, ONASEM, Plateformes des assises communautaires	30 000 000	MADR, MESA, MEF-CP, ICRA, ACDA, ANDE, ONASEM, CAT, Plateforme des producteurs
04	Création du Fonds compétitif de recherche agricole pour le développement	20 000 000	Gouvernement, MADR, MESA, MEF-CP, MEDD, MESRIT, ICRA, Universités
05	Appui à la mise en œuvre des réformes institutionnelles : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Office national de la protection des végétaux (ONPV).</li> <li>- Office national du matériel agricole et pastoral (ON-MAP).</li> </ul>	50 000 000	MADR, DPV, ON-MAP, CAT, ACDA, ANDE, Plateforme des producteurs
06	Mise en œuvre du système « voucher » (coupons) pour la fourniture d'engrais et des semences de manioc, maïs et riz.	A définir	PTF
07	Appui à la planification stratégique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.	2 000 000	Gouvernement ; MADR, MESA, MEFCP, MEDD, MSP
08	Appui au développement du capital humain et à la bonne gouvernance : institutions de formation (MADR, MESA, MEF-CP, MEDD, CTDR, ISDR, ENEB, ENS)	20 000 000	MADR, MESA, MEFCP, MEDD, MESRIT, ISDR, CTDR, ENS, ENEB
09	Appui au contrôle de qualité des produits agricoles et des denrées alimentaires	8 000 000	MADR, MESA, MEFCP, ORCCPA ; ACDA, ANDE,
10	Unité de coordination du dispositif du Pacte	20 000 000	
<b>Total (dollar américain)</b>		<b>210 000 00</b>	





5

**Un appel à l'action**



# Un appel à l'action

La mise en œuvre de ces projets d'investissement, à travers le Pacte de la République centrafricaine, permettra d'atteindre l'autosuffisance alimentaire en focalisant ses actions sur des opportunités et des investissements exceptionnels :

- **Principales opportunités**

Le Pacte agricole de la RCA entend optimiser la performance des filières maïs, manioc, riz et arachide en se concentrant sur les moyens d'atténuer les défis courants, considérés comme des opportunités nouvelles, capables d'améliorer les volumes de production et la productivité des filières.

La digitalisation de ce secteur, à travers notamment l'appui au mécanisme de suivi-évaluation, à la collecte et à l'analyse des données agricoles, à la diffusion d'informations météorologiques, à la mise en place de pratiques agricoles fondées sur l'exploitation de données, à l'accès des acteurs à l'information agricole, facilitera la prise de décision et le renforcement des liens entre les acteurs. La digitalisation va également permettre de renforcer la bonne gouvernance dans ce secteur et de promouvoir les investissements du secteur privé dans l'agriculture.

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est une opportunité pour le secteur agricole de la RCA afin de mobiliser les investissements directs étrangers pour favoriser la productivité, développer l'agrobusiness et tirer les bénéfices des innovations technologiques.

- **Investissements exceptionnels nécessaires**

Des principales opportunités découleront des défis d'investissement nécessaires à la réalisation des objectifs du Pacte.

Ces investissements exceptionnels se situent à plusieurs niveaux :

- La participation et la responsabilisation de tous les acteurs selon leur mandat, un recentrage de l'État dans son rôle régalien permettant ainsi aux opérateurs privés d'avoir des marges de manœuvre suffisantes pour exercer un rôle moteur dans la production, la transformation et la commercialisation.
- Le partenariat public-privé pour le développement d'un dialogue public-privé et comme mode de financement des investissements dans le secteur rural.
- Le renforcement des capacités des acteurs et la mise à leur disposition des ressources requises.
- L'appui au développement des chaînes de valeur et d'approvisionnement, avec une priorité donnée aux interventions initiées par le secteur privé et orienté vers le marché.
- L'amélioration du potentiel agricole, pastoral et halieutique.
- Le développement des infrastructures commerciales pour améliorer le lien entre les producteurs et le marché et la qualité des produits, et pour réduire les coûts et délais de commercialisation.
- L'appui à la mise en place de mécanismes durables de fourniture de biens et services agricoles, impliquant fortement le secteur privé.



6

**Mise en oeuvre**



# Mise en oeuvre

Afin de stimuler l'action et d'obtenir des résultats à grande échelle pour atteindre les objectifs du Pacte, une préparation des plans de mise en œuvre post-Dakar 2 et suivants seront nécessaires.

La mise en œuvre du Pacte se fera sous l'autorité du président de la République, et sous la supervision du Premier ministre. Il sera créé un Conseil de suivi de la mise en œuvre du Pacte national pour l'agriculture et l'alimentation (PNAA). Sa composition et ses missions seront précisées par le gouvernement.

Ce Conseil sera élargi aux partenaires du développement et aux représentants des organisations socio-professionnelles. Un organe de mise en œuvre du Pacte, rattaché au ministère de l'Agriculture, sera mis en place.

- **Mobilisation des ressources et contrats de performance et de financement basés sur les résultats**

La mobilisation des ressources et les contrats de performance et de financement basés sur les résultats devront être soigneusement évalués.

En premier lieu, l'alignement sur les opportunités nouvelles et existantes et les options d'investissement exceptionnelles nécessaires, telles que définies dans le Pacte, doit primer sur l'alignement sur les procédures de financement des partenaires techniques et financiers.

Ensuite, l'adéquation entre la stratégie de mobilisation des ressources et l'atteinte des objectifs du Pacte sera systématiquement développée. Cette approche permettra de disposer de cadres de performance plus réalistes, indispensables aux partenaires, avant de pouvoir envisager la planification des appuis budgétaires.

La principale modalité de mise en œuvre des actions en termes de priorités du Pacte sera une approche par projet. La gestion des financements basés sur les résultats, entrant dans le cadre des investissements exceptionnels, pourra rester spécifique aux procédures de chaque partenaire financier impliqué. Pour une gestion plus flexible des contrats de performance, des « fonds communs » pourront être développés, tout en offrant un cadre unique de mobilisation des crédits sur la base des résultats.

La stratégie de mobilisation des ressources devrait s'opérer sur la base des modalités et principes de partenariat, en s'inscrivant dans une démarche de consultation et de planification stratégique et programmatique multi-bailleurs.

En conformité avec les objectifs à réaliser, les appuis aux différentes actions du Pacte pourront adopter, de manière combinée, différentes modalités de financement :

- Les fonds propres de l'État de la RCA (budgets de fonctionnement et d'investissement) sur la base des revenus publics nationaux.
- Des financements directs ciblés vers les actions principales du Pacte, définis selon des modes de gestion spécifiques (approche par projet).
- Un financement commun d'un groupe de bailleurs, qui pourra se faire sous plusieurs formes, notamment par un panier commun, sous la gestion d'un ordonnateur national.

- **Capacité de mise en œuvre et solutions aux capacités limitées**

La capacité de mise en œuvre des actions du Pacte ainsi que les solutions aux capacités limitées reposeront sur le dispositif institutionnel déjà existant.

- **Risques et atténuation**

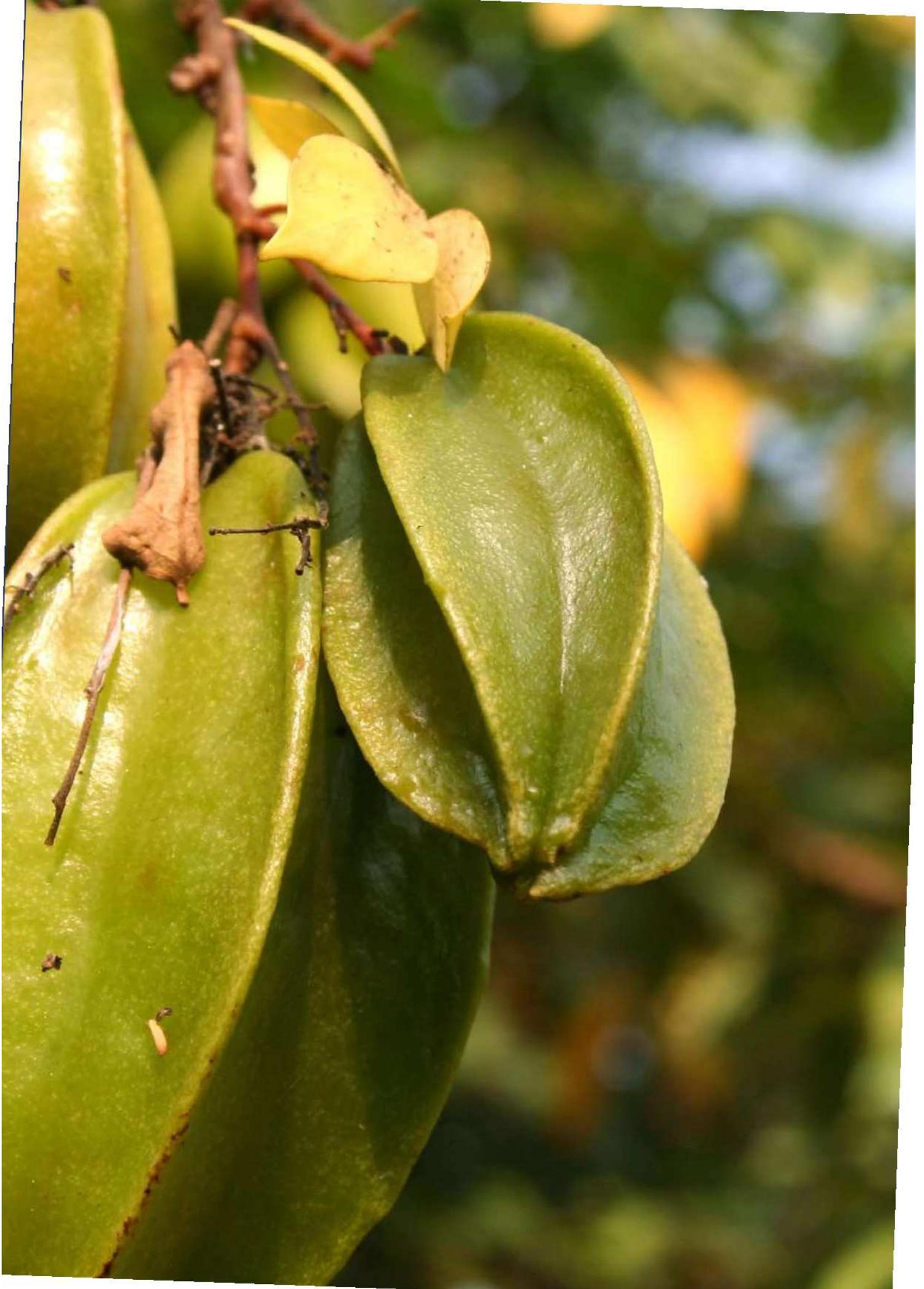
**Les principaux risques susceptibles** d'entraver la mise en œuvre du Pacte sont liés à : i) la faible capacité institutionnelle et organisationnelle pour une planification et une mise en œuvre efficiente des actions du Pacte ; ii) la faible capacité de mobilisation des ressources financières internes et externes ; iii) la faible implication des parties prenantes quant au processus de mise en œuvre du Pacte ; iv) la survenance de crises socio-politiques ; v) la persistance des crises économiques et financières internationales ; vi) la crise énergétique et la volatilité des cours mondiaux des produits agricoles ; vii) la non-coordination des interventions et la non-maîtrise des procédures des PFT et les lourdeurs dans l'acquisition constituant des risques pouvant jouer négativement sur le respect du calendrier d'exécution du Pacte et de l'atteinte des résultats ; viii) la mauvaise gouvernance du secteur agricole et le faible niveau de transparence dans la gestion des Comités de coordination technique ; ix) la faible interconnectivité des acteurs dans le processus de transformation des chaînes de valeur.

**Les mécanismes d'atténuation** seront, dans la plupart des cas, bien identifiés. Des solutions existent, mais leur mise en œuvre n'est pas toujours effective, soit par manque de ressources, soit par une insuffisance de compétence.

Des actions relatives i) à la rationalisation dans la gestion des ressources financières et du potentiel organisationnel ; (ii) à l'implication des acteurs locaux dans le processus de transformation des chaînes de valeur à travers les actions de structuration et de formation des coopératives et des comités de gestion impliquant des femmes, et la promotion d'actions spécifiques pour l'agrobusiness permettant une meilleure exécution du Pacte ; iii) au développement d'un cadre incitatif à l'implication du secteur privé comme facilitateur des démarches PPP, sont des mesures d'atténuation réalisables.

Plus spécifiquement, la promotion des bonnes pratiques en matière de financement agricole devra permettre d'atténuer les impacts négatifs liés à la faible capacité à mobiliser des investissements plus importants, plus nombreux et de meilleure qualité.

Le Pacte prendra en compte un certain nombre de mesures qui devraient permettre d'atténuer l'impact négatif de sa mise en œuvre.





# 7

## **Déclaration du Gouvernement et des partenaires**

# Déclaration du Gouvernement et des partenaires

Avec **210 millions de dollars américains** d'investissement, la République centrafricaine pourrait réaliser les objectifs de son Pacte et atteindre l'autosuffisance, générant ainsi des progrès significatifs vers la réduction du fardeau des importations et l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition.

Pour atteindre cet objectif d'investissement sur le plan alimentaire et agricole, les différents partenaires s'engageront à mettre à disposition des financements selon un plan de mobilisation défini de façon participative et inclusive :

- **La Banque mondiale** investira **100 millions de dollars**.
- **La Banque africaine de développement** engagera **100 millions d'UC** et mobilisera des fonds supplémentaires pour soutenir le Pacte.
- **L'Union européenne** s'engagera à hauteur de **10 millions de dollars**.







# **COMPACT RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

